

Grand Débat National¹

Réunion du 23 février 2019

82110 SAINTE-JULIETTE

PRÉAMBULE

Le samedi 23 février 2019 de 15 h à 20 h, un **débat** s'est tenu à la mairie de Sainte-Juliette (82)

Madame le Maire remercie les participants et l'animateur de leur présence et souhaite à tous des échanges libres, ouverts, et courtois.

Elle énumère, sans s'y limiter, les 4 grands thèmes proposés par le Président de la République :

- L'organisation de l'Etat et des services publics.
- La fiscalité et les dépenses publiques
- La démocratie et la citoyenneté
- La transition écologique

Tout comme pour le Cahier de doléances, les citoyens se sont renseignés sur le présent débat. Mais :

- certains pensent que ce sera inutile car ils ne seront pas écoutés - si par miracle ils étaient entendus ;
- d'autres estiment que les questions sont orientées et déterminent les réponses ;
- d'autres enfin se disent concernés mais s'avouent dépassés par des situations difficiles à appréhender dans toute leur complexité.
- plusieurs ont fait part à Madame le Maire de leur ressenti, à charge pour elle d'en faire état lors du débat.

COMPTE RENDU

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Encourager fortement la **culture bio**

Soutenir les **circuits courts** en cultures bio et agriculture raisonnée

Problème de la pollution des sols et de l'air par les divers traitements.

La **gestion de l'eau** est aussi un sujet de crispation et d'inquiétude :

- impacts du transfert de compétence à l'EPCI² ;
- organisation des syndicats de gestion de l'eau potable, harmonisation des budgets, des emprunts...
- règles imposées et mal vécues :
 - blochage des projets de lac collinaires pour l'irrigation, pourtant nécessaires
 - taxes payées par les consommateurs sur leur facture d'eau potable à consacrer entièrement aux syndicats d'eau potable pour l'entretien des réseaux et la préservation de la ressource en eau.
- Problème de la loi GEMAPI³

¹ GRAND DEBAT NATIONAL voir le site www.granddebat.fr

² EPCI = Etablissement Public de Coopération Intercommunale (habituellement appelé : communauté de communes)

³ GEMAPI = gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (loi MAPTAM du 27/01/2014)

Organisation de l'État et des services publics

Principe de base : Les agents de l'État sont **au service des élus et des usagers** - et non l'inverse.

Rétablir un minimum de **respect** envers les élus des communes rurales, ces « *petits maires* » (sic).
Ce sont des élus de la République, en première ligne comme interface entre l'Administration et les usagers, au service de tous quotidiennement et quasi bénévolement.

Une proposition facile à mettre en place :

Informer toutes les mairies par mail à chaque nomination de préfet ou sous-préfet ou préfet de Région.

Autres propositions :

- **Expérimenter** les dispositifs contenus dans les lois (ou, mieux, dans les futures lois) afin de les rectifier à temps si besoin.
- Contraindre, contrôler les dérives du **lobbying** immobilier et autre.
- Pour réduire les incompréhensions dues à la méconnaissance du travail de chacun : Faire **tester** la vraie vie aux fonctionnaires par une immersion dans des T.P.E. rurales avec objectifs à atteindre. Parallèlement, développer la **connaissance** du fonctionnement des administrations pour le grand public et en particulier pour les scolaires.

Finances publiques

Pour toutes les retraites, **l'indexation** doit être pratiquée

Pour les retraites inférieures à 1.5 SMIC, la **CSG** ne doit pas être appliquée.

Le départ des trésoreries (*les « Perceptions »*) qui se concentrent dans les villes préfecture inquiète et agace :

- Obligation de prendre la voiture (bilan carbone, coût, temps perdu)
- Marche forcée vers le tout-internet = un stress réel pour certains contribuables qui se sentent délaissés. Les usagers ont besoin d'un interlocuteur identifiable et joignable.
- Les agents doivent s'identifier auprès des usagers : nom, prénom, service, fonction

Interrogation d'un participant sur la justification réelle, de nos jours, de la prime à verser par les communes au trésorier public en sus de son salaire.

Interrogation concernant les personnes sous tutelle :

Contrôle de l'utilisation des aides publiques (solidarité et logement) ? qui le fait ? comment ?

Question concernant la défiscalisation immobilière :

Dans le cas d'un investissement immobilier privé avec défiscalisation l'État s'assure-t-il que la tva lui a été payée par le promoteur avant de la rembourser à l'investisseur privé ?

Territoires ruraux

Après le problème des retraites et celui plus global du coût de la vie (le reste à vivre), la question des décisions et actions sur les territoires ruraux occupe largement les échanges :

Désenclavement :

Pour des familles, des nouveaux retraités ou des entrepreneurs qui recherchent une reconversion et de la qualité de vie, les critères sont : la liaison internet, les transports, la présence locale de médecins et paramédicaux, les écoles, l'hébergement pour personnes âgées, la vie associative et touristique.

INTERNET

L'arrivée de **l'A.D.S.L.** est très appréciée ; la fibre ne semble pas être une demande prioritaire selon les personnes qui ont bien voulu s'exprimer.

Le réseau mobile comporte toujours des **zones blanches**.

TRANSPORTS

Obligation d'avoir au moins 1 voiture par foyer, sinon 2, pour la vie de tous les jours : se rendre au travail, se soigner, faire les courses, etc. ; ceci est dû à un habitat dispersé hérité de l'histoire agricole de la région.

Propositions :

*Développer les rotations et les destinations du service existant du « mini-car local » (**transport** à la demande) pour les personnes isolées et/ou sans moyen de transport.*

*Promouvoir les plates-formes de **covoiturage**, privées ou publiques :*

- *Développer et mutualiser ce qui existe au lieu de créer des doublons*
- *Organiser des aires de parking pour les covoitureurs, sans les concentrer dans les centres bourgs mais en les répartissant avec discernement.*

Arrêter de concentrer les services dans les anciens chefs-lieux puis toujours plus loin dans les centres urbains voisins (35 km minimum par de petites routes pour le plus proche hôpital, le centre des impôts, etc).

COUVERTURE MÉDICALE

La question de la **médecine dans les campagnes** fait partie des sujets de préoccupation forte :

- Vieillesse des médecins, avec quelle perspective de remplacement ?
- Vieillesse de la population, corollaire de l'attractivité de la région et du climat sur les retraités

Propositions :

*Réactiver le projet d'une **maison médicale** sous une forme juridique à étudier, qui peut être un regroupement physique, dans un même lieu, des médecins, infirmiers et professions paramédicales, ou bien un regroupement virtuel en réseau permettant la même mutualisation et efficacité.*

*Développer le **tutorat** : un médecin en activité est agréé pour former un interne par des stages de 6 mois qui lui permettent de connaître la région et de l'apprécier. La question du logement (souvent demandé gratuit) reste en suspens, de même que l'hypothèse du salariat par l'embauche éventuelle par l'EPCI.*

*Encourager résolument la mise en place de la **télé-médecine**.*

RÉSEAU SCOLAIRE

Nos écoles rurales, dites « petites » aux yeux de l'Education Nationale, sont un facteur important de réussite scolaire et éducative aux yeux des familles et des élèves, et des élus. Elles sont **vitales** pour la vie sociale d'un village et déterminantes dans la décision d'installation de nouvelles familles. Leur maintien ou non ne doit pas être décidé sur des critères de nombre d'élèves, ou fallacieux, ou soudainement mis en avant, par exemple des locaux qui ne conviendraient plus - subitement - à cette administration.

En cas de fermeture de classes, les élèves sont concentrés dans les écoles des centres bourgs qui n'ont pas forcément des bâtiments adaptés, et en obligeant à des circuits longs en autobus (bilan carbone ? fatigue ? coût ? risques sur la route ? perte de temps ?).

HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES

Le maintien à domicile est une orientation forte de l'État et répond à une demande forte également. Cependant, la dépendance d'une personne à domicile évolue et l'entrée en EHPAD n'est pas forcément indiquée. Il y a donc la place pour un **habitat intermédiaire** (par exemple les domiciles partagés) en attendant plus tard l'entrée en maison de retraite, comme le prévoit la loi A.S.V. de décembre 2015.

*Proposition : **Intégrer les domiciles partagés** existants dans le parcours de la personne âgée, en synergie et en étroite collaboration avec les structures médico-sociales locales, de type EHPAD ou MARPA.*

VIE ASSOCIATIVE et TOURISME

Dans tous nos villages, on bénéficie d'une vie associative riche, variée et vivante toute l'année, grâce à la présence des écoles, et l'implication des actifs et des retraités souvent venus d'autres régions ou d'autres pays. Une **vitalité** qui participe à la qualité de vie, et qui est à préserver et à soutenir du mieux possible.

De son côté, le tourisme est une activité économique majeure : hébergeurs, prestataires, commerces, EPCI en vivent ou en bénéficient. C'est un secteur dynamique et en évolution rapide avec la pratique désormais généralisée d'internet par les touristes et les autochtones. La fonction d'accueil physique des visiteurs n'est plus aussi prépondérante (**bornes d'accueil ?**), au profit d'une démarche plus **commerciale** et de **marketing**.

Propositions :

*Susciter et fédérer localement d'autres **formes collaboratives** de promotion (« les habitants ambassadeurs » par exemple) sous le contrôle et l'animation des Offices de tourisme locaux.*

Question posée : quels regroupements d'OT en projet ? à quelle échelle ?

URBANISME

Appliquer la réglementation dans le cas du R.N.U. avec rigueur, certes, mais surtout avec discernement et dans le dialogue avec les élus. Ces élus ne sont pas des inconscients ignorant les problèmes posés par l'habitat diffus (le « mitage »), hérité du temps où chaque ferme vivait par la force des choses presque en autarcie.

Proposition :

Ne pas appliquer en zone à faible et très faible densité les mêmes règles que dans les zones urbaines tendues.

Démocratie et citoyenneté

Citoyenneté

Constat de la difficulté de l'engagement au service de l'intérêt général et de l'action en tant que bénévoles dans la vie associative et de la cité.

Le citoyen est un usager des services publics mais il s'est trop souvent transformé en client et en consommateur de services. "Le citoyen parle de **ses droits, peu de ses devoirs envers la société**"

Face à une **inquiétude diffuse** (quel avenir pour moi, pour mes enfants, pour notre espèce ? Quelle maîtrise de ma vie ? Quelle écoute, quelle reconnaissance j'ai ? Quelle voie j'ai ?), la consommation peut paraître comme une valeur refuge. L'angoisse de l'avenir entraîne le glissement vers un repli sur son cercle familial, amical ou professionnel, la perte du lien à l'autre accompagne souvent le sentiment d'être dépossédé de son avenir, de **subir sans pouvoir agir**. D'où l'exaspération et l'explosion actuelles.

Parmi les témoignages fournis :

- difficulté croissante d'accès aisé aux services - facteur du sentiment de mise à l'écart : la pression des normes, les exigences de rentabilité et autres contraintes de plus en plus fortes impactent la localisation, l'accès et la qualité des services publics.
- Mais les M.S.A.P. sont bien perçues par les habitants.
- situations perçues injustes et incompréhensibles :
 - difficulté, voire impossibilité, de récupérer un logement squatté.
 - pour le dépôt d'un dossier de naturalisation il faut demander un RDV exclusivement par internet sur le site de la préfecture mais il est impossible de l'obtenir car aucune plage disponible n'est proposée pendant des mois malgré des tentatives de connexion à toute heure du jour et de la nuit.

Fonctionnement de notre démocratie

- La question du **vote blanc** est posée : opportunité ? Ça marche comment ? Conséquences ?

- Pourquoi un **nouvel** arrivant dans la commune ne viendrait pas se déclarer à la mairie de la commune ? en cas de tempête ou autre catastrophe, on risque de ne pas porter secours à ces personnes si on ignore qu'elles habitent là.
- L'Assemblée Nationale ne comporte-t-elle pas **trop de députés** ? Si oui, chacun aura une circonscription plus grande dans le nouveau découpage. A qui accordera-t-il sa préférence ?...
- Les séances télévisées lors des votes donnent parfois l'image de travées quasi vides à l'A.N. Ne pourrait-on fixer un **quorum** comme pour les collectivités et les associations ?
- Conviction que les citoyens ne connaissent pas le fonctionnement de nos institutions ni le rôle et le quotidien de nos députés et autres représentants = un gros effort éducatif est nécessaire.
- Interdire tout cumul de 2 mandats exécutifs : un député n'a pas besoin d'être maire pour connaître le terrain : il peut être conseiller municipal et en savoir autant que le maire, ou membre d'associations.
- Interdire strictement le cumul des indemnités.

LOI N.O.T.Re.

Poids et risques d'une **gouvernance des ÉPCI**⁴ trustée par les plus importantes en population et vécue comme non démocratique du fait de la répartition des sièges par la loi ; les petites communes font de la figuration, tout ou presque étant en réalité déjà décidé.

Ceci s'ajoutant à la pression du non-dit, les conseils communautaires sont surtout des chambres d'enregistrement. Mais les ruraux participent au financement des décisions ainsi prises.

Proposition :

Prévoir que les communes du président et des vice-présidents ne peuvent pas détenir à elles seules la majorité.

Trop de projets manquent d'**études d'impact** qui ne soient pas que la compilation d'études antérieures.

Pour les citoyens qui se sont exprimés, le « **mille-feuilles** » administratif public s'est épaissi et surtout obscurci avec les nouvelles « Grandes Régions ». Les multiples agences et organismes satellites renforcent le ressenti de **labyrinthe**. C'est un sujet qui inquiète les citoyens car ils craignent un éloignement encore plus fort des services et des centres de décision.

A l'heure de ces « Grandes Régions », on signale aussi des situations parfois inexplicables de **cloisonnement administratif territorial** :

Dérogação à obtenir de l'État pour qu'un S.S.I.A.D⁵ puisse intervenir dans un département limitrophe dans la même Grande Région, alors que tous les S.S.I.A.D. sont gérés par la même A.R.S⁶ régionale.

FIN

⁴ EPCI = Etablissement Public de Coopération Intercommunale (habituellement appelé : communauté de communes)

⁵ SSIAD = service de soins infirmiers à domicile

⁶ ARS = Agence Régionale de Santé